



Code du travail prime d'objectifs

Par **bunny**, le **12/08/2010** à **21:39**

Bonjour,

J'ai signé il y a 7 ans, un CDI, sur lequel, après demande de modification de ma part sur le salaire annuel entendu, ils ont supprimé sans m'en avertir, la clause de la prime d'objectif.

N'ayant pas de conventions collectives, on dépend du code du travail m'a-t-on dit.

Je voudrais savoir, si j'ai le droit de demander une rectification sur cette prime d'objectif sur ces années antérieures, sachant qu'on m'a fait signer des feuilles d'objectifs, suite à des entretiens annuels !!!

Aujourd'hui, on me présente, suite à mon mécontentement auprès de ma chef qui continuait à me harceler, un avenant à mon contrat qui débute en juillet de cette année.

Si je le signe, est-ce que ça annule l'éventuel recours, qui me permettrait de toucher la prime de ces 7 années ?

SVP

Merci beaucoup de votre assistance juridique gratuite;-b

AG